

Malakoff, le 28 août 2020

Décision n° 2020 - 75 portant nomination du directeur par intérim du centre de Doullens

La directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414 – 18,

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense ;

Décide :

Art. 1^{er} - M. Jérôme BLANCHARD est nommé directeur par intérim du centre de Doullens.

Art. 2 – La décision n° 2017-54 portant nomination du directeur du centre de Doullens est abrogée.

Art. 3 – La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2020.

Art. 4 – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



FLORENCE GERARD-CHALET